

Au deuxième trimestre 2011, la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue de 0,7 % par rapport au trimestre précédent. Malgré une très légère hausse du nombre d'employeurs (+ 0,2%), le volume d'heures déclarées est en repli de 1,0 % par rapport au trimestre précédent.

Sur un an, la masse salariale nette diminue de 1,0 %, pour la première fois depuis 2004. Le volume horaire déclaré confirme son recul (- 3,2 % sur un an, après - 2,0 % au trimestre précédent), ainsi que le nombre d'employeurs (- 1,1 % après - 0,8 %).

L'évolution de l'emploi à domicile hors garde d'enfant explique ce constat global. Sur ce champ, la masse salariale nette diminue de 1,7 % sur un an (après - 0,2 % le trimestre précédent), tirée par un volume horaire en baisse de 4,0 %. En revanche, les activités de garde d'enfant restent dynamiques avec une croissance de la masse salariale de 0,6 % en glissement trimestriel et de 5,0 % sur un an, soutenue notamment par l'augmentation du nombre d'employeurs (+ 5,7 %).

Comme les trimestres précédents, l'évolution de la masse salariale des assistantes maternelles reste dynamique avec un rythme annuel de + 7,6 %.

Au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs augmente de 2,3 % sur un an.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2011

Au deuxième trimestre 2011, le nombre d'employeurs de salariés à domicile augmente légèrement (+ 0,2 %) après trois trimestres consécutifs de baisse (tableau 1 et graphique 1). En revanche, après une stabilisation au premier trimestre 2011, le nombre d'heures déclarées repart à la baisse sur un rythme (- 1,0 %) comparable à celui des deux derniers trimestres 2010. Ainsi, le volume horaire moyen déclaré par employeur baisse de 1,1 % au deuxième trimestre 2011 après une hausse de 0,7 % au trimestre précédent. Quand au salaire moyen par employeur, il connaît ce trimestre une baisse de 0,9 % après l'augmentation de 1,6 % enregistrée au premier trimestre, qui résultait notamment de la revalorisation du smic au 1^{er} janvier. Au total, la masse salariale nette diminue de 0,7 % au deuxième trimestre 2011, après + 0,9 % au trimestre précédent.

Sur un an, la masse salariale nette décroît (- 1,0 %) pour la première fois depuis 2004 (tableaux 1 et 2, et graphique 2). En effet, la hausse de 2,2 % du taux de salaire horaire ne permet pas de compenser la baisse de 3,2 % du volume d'heures

déclarées. Par ailleurs, compte tenu d'une diminution de 1,1 % du nombre de comptes, le salaire moyen versé par employeur est stable sur un an (+ 0,1 % après + 1,2 % au premier trimestre 2011).

Ces évolutions sont tirées par les **activités hors garde d'enfant**, qui représentent 89 % du total de la masse salariale nette de l'emploi à domicile. Sur ce champ, la masse salariale nette connaît de nouveau une baisse au deuxième trimestre 2011 (- 0,7 % après + 0,6 % et - 0,5 % aux deux trimestres précédents), portant l'évolution annuelle à - 1,7 % (tableau 2 et graphique 3). Malgré une stabilisation ce trimestre, le nombre d'employeurs enregistre un repli de 1,4 % sur un an. Le volume horaire diminue quant à lui de 4,0 % sur un an.

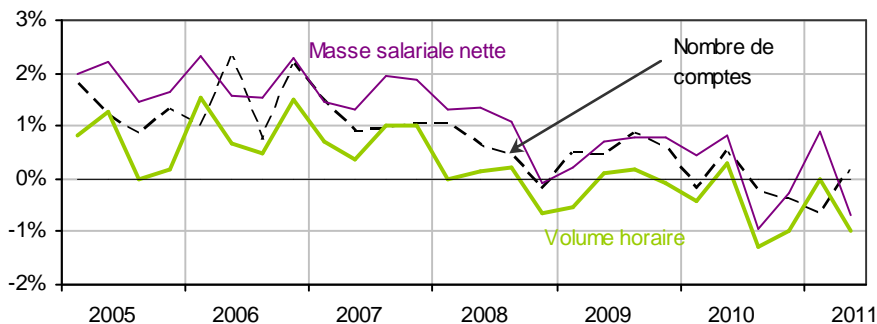
Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, le nombre d'employeurs continue d'augmenter au deuxième trimestre 2011 mais moins fortement qu'aux trimestres précédents (+ 0,9 % par après + 2,1 % et + 1,2 %); sur un an, la hausse est de 5,7 %. Le volume horaire progresse quant à lui de 2,8 % sur un an (après + 3,8 % au

Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS)

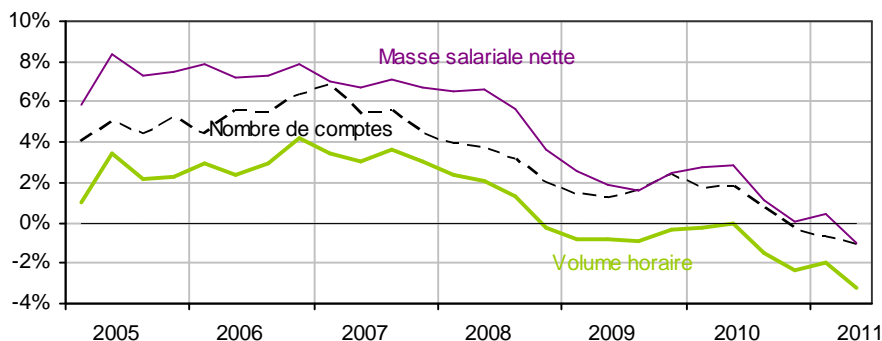
	Niveau 2011 T2	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2011 T2	
		2010 T2	2010 T3	2010 T4	2011 T1	2011 T2		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 105	+0,5	-0,2	-0,4	-0,7	+0,2	-1,1
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	146,4	+0,3	-1,3	-1,0	-0,0	-1,0	-3,2
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 328,5	+0,8	-0,9	-0,3	+0,9	-0,7	-1,0
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	631,0	+0,3	-0,7	+0,1	+1,6	-0,9	+0,1
	Horaire déclaré moyen par employeur (2) / (1)	69,5	-0,2	-1,0	-0,6	+0,7	-1,1	-2,1
	Taux horaire (3) / (2)	9,1	+0,5	+0,3	+0,7	+0,9	+0,3	+2,2
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	887	+1,2	+1,2	+0,2	+1,3	+1,3	+4,0
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	903,6	+2,2	+1,7	+0,6	+2,7	+2,5	+7,6
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 018,8	+1,0	+0,5	+0,5	+1,3	+1,1	+3,5
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 981	+0,7	+0,2	-0,3	-0,1	+0,4	+0,2
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 229,5	+1,2	+0,3	-0,2	+1,7	+0,4	+2,3

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnacesu ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



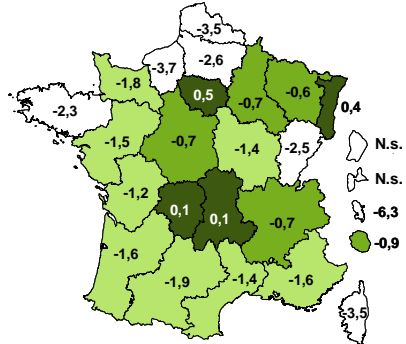
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au deuxième trimestre 2011 (en %)

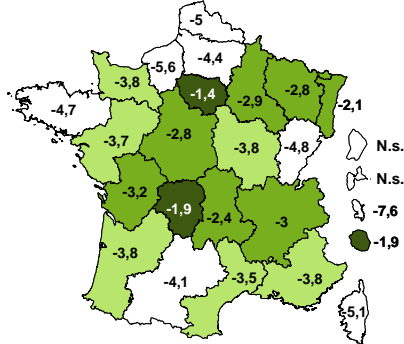
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 1,0 %



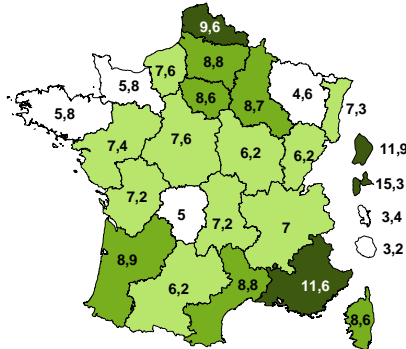
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 3,2 %



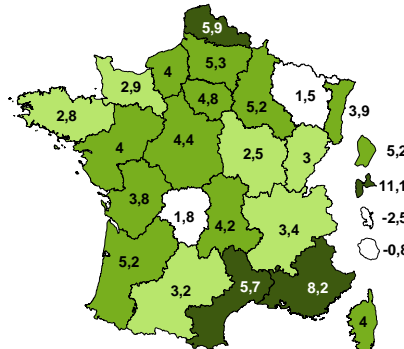
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 7,6 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : + 4,1 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

trimestre précédent). Au total, la masse salariale nette croît de 5,0 % sur un an (tableau 2 et graphique 3).

L'activité des **assistantes maternelles** reste dynamique : la masse salariale nette progresse de 7,6 % sur un an (après +7,3 % au premier trimestre 2011) (tableau 2 et graphique 3). Comme le trimestre précédent, le nombre d'employeurs augmente de 1,3 % au deuxième trimestre 2011 ; sur un an, la hausse atteint ainsi 4,0 %. Il en est de même pour le nombre d'heures déclarées (+ 4,1 %).

Au total, en agréant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale versée par les particuliers employeurs poursuit son ralentissement, augmentant de 2,3 % sur un an, après + 3,2 % au premier trimestre 2011 et + 4,0 % en moyenne en 2010. En revanche, le nombre d'employeurs tend à se stabiliser (+ 0,2 % sur un an).

Au premier trimestre 2011, la masse salariale de l'emploi à domicile diminue sur la quasi-totalité du territoire. Seules les régions Ile-de-France, Alsace, Auvergne et Limousin enregistrent des rythmes annuels légèrement positifs (carte a).

L'activité est particulièrement en repli en Bretagne, en Corse, en Franche-Comté, en Martinique et dans le nord de la France, où la masse salariale nette diminue de plus de 2 % sur un an (carte a) et les volumes horaires déclarés de plus de 4 % (carte b).

L'activité des assistantes maternelles reste dynamique sur l'ensemble de la France, hormis en Martinique et en Réunion où le volume horaire déclaré diminue (cartes c et d). Elle est particulièrement bien orientée en Guadeloupe, en Guyane et dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, avec un taux de croissance de la masse salariale supérieure à 9,5 % et celui des heures déclarées dépassant 5 %.

Madeleine Vong
Acooss – Disep

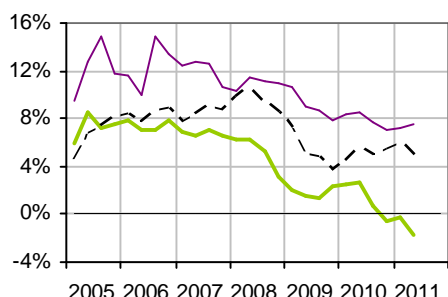
Carine Tesson
Urssaf du Puy de Dôme – Centre Pajemploi

Nadège Daché
Urssaf de la Loire – Centre national du Cesu

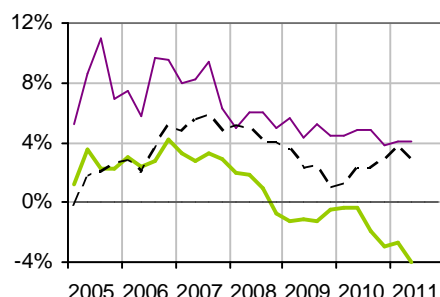
Séverine Tromparent
Urssaf de l'Yonne

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

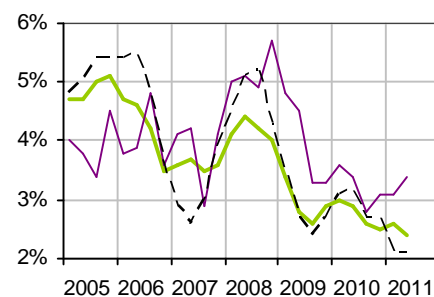
...de la masse salariale nette



...du volume horaire déclaré



...du taux horaire moyen



— Hors garde d'enfant - - - - Garde d'enfants à domicile — Assistantes maternelles

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en millions)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2009	T1	2 004	134,1	1 164,5	79	17,1	131,3	2 082	151,1	1 296,3	806	266,3	758,9
	T2	2 012	134,2	1 173,4	79	17,0	131,9	2 091	151,3	1 305,2	815	269,0	773,9
	T3	2 028	134,4	1 181,8	81	17,2	134,2	2 109	151,5	1 315,4	826	277,5	792,3
	T4	2 039	134,3	1 190,9	82	17,1	134,6	2 122	151,4	1 325,6	834	275,4	802,8
		537,0	4 710,6		68,4	532,0		605,4	5 242,5		1 088,3	3 127,8	
2010	T1	2 035	133,5	1 193,8	83	17,3	137,0	2 118	150,8	1 331,7	843	278,4	821,6
	T2	2 045	133,7	1 203,6	85	17,4	139,3	2 129	151,2	1 342,6	853	282,2	839,5
	T3	2 038	131,8	1 189,6	86	17,6	141,0	2 124	149,3	1 329,8	863	290,9	853,6
	T4	2 029	130,3	1 184,2	87	17,6	141,9	2 116	147,8	1 326,1	864	285,9	858,9
		529,3	4 771,2		69,8	559,2		599,1	5 330,2		1 137,4	3 373,6	
2011	T1	2 013	129,8	1 191,4	89	17,9	145,3	2 102	147,8	1 337,9	875	289,7	881,9
	T2	2 016	128,4	1 182,7	89	17,9	146,2	2 105	146,4	1 328,5	887	293,8	903,6
Glissement trimestriel (en %)													
2009	T1	+0,5	-0,7	+0,1	+1,6	+0,5	+1,1	+0,5	-0,5	+0,2	+0,9	+1,0	+2,0
	T2	+0,4	+0,1	+0,8	+1,1	-0,0	+0,5	+0,4	+0,1	+0,7	+1,1	+1,0	+2,0
	T3	+0,8	+0,2	+0,7	+2,3	+0,8	+1,7	+0,9	+0,2	+0,8	+1,3	+3,1	+2,4
	T4	+0,6	-0,1	+0,8	+1,1	-0,3	+0,3	+0,6	-0,1	+0,8	+1,0	-0,8	+1,3
2010	T1	-0,2	-0,6	+0,2	+1,3	+0,8	+1,8	-0,2	-0,4	+0,5	+1,1	+1,1	+2,3
	T2	+0,5	+0,2	+0,8	+1,7	+1,0	+1,6	+0,5	+0,3	+0,8	+1,2	+1,4	+2,2
	T3	-0,3	-1,4	-1,2	+1,5	+0,8	+1,2	-0,2	-1,3	-0,9	+1,2	+3,1	+1,7
	T4	-0,5	-1,2	-0,5	+1,2	+0,1	+0,7	-0,4	-1,0	-0,3	+0,2	-1,7	+0,6
2011	T1	-0,8	-0,3	+0,6	+2,1	+1,9	+2,4	-0,7	-0,0	+0,9	+1,3	+1,3	+2,7
	T2	+0,1	-1,1	-0,7	+0,9	+0,0	+0,6	+0,2	-1,0	-0,7	+1,3	+1,4	+2,5
Glissement annuel (en %)													
2009	T1	+1,2	-1,3	+2,0	+6,6	+3,6	+7,2	+1,4	-0,8	+2,6	+4,4	+5,6	+10,6
	T2	+1,0	-1,2	+1,6	+6,1	+2,2	+5,0	+1,2	-0,8	+1,9	+4,1	+4,3	+9,0
	T3	+1,4	-1,3	+1,3	+6,7	+2,4	+4,8	+1,6	-0,9	+1,6	+3,8	+5,2	+8,7
	T4	+2,3	-0,5	+2,3	+6,2	+0,9	+3,7	+2,4	-0,3	+2,5	+4,3	+4,5	+7,9
2010	T1	+1,5	-0,4	+2,5	+5,8	+1,2	+4,4	+1,7	-0,2	+2,7	+4,5	+4,5	+8,3
	T2	+1,6	-0,3	+2,6	+6,5	+2,3	+5,6	+1,8	-0,0	+2,9	+4,6	+4,9	+8,5
	T3	+0,5	-1,9	+0,7	+5,6	+2,3	+5,0	+0,7	-1,5	+1,1	+4,5	+4,8	+7,7
	T4	-0,5	-3,0	-0,6	+5,7	+2,7	+5,5	-0,3	-2,4	+0,0	+3,6	+3,8	+7,0
2011	T1	-1,1	-2,7	-0,2	+6,5	+3,8	+6,0	-0,8	-2,0	+0,5	+3,9	+4,1	+7,3
	T2	-1,4	-4,0	-1,7	+5,7	+2,8	+5,0	-1,1	-3,2	-1,0	+4,0	+4,1	+7,6

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (Acosse Stat n°116).

Champ

Le terme «**particuliers employeurs**» désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfants au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise **prestataire** de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations **mandataires** sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de déclaration le plus ancien. C'est le support

obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfants à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acosse en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Publications / Acosse Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs en 2009 : un secteur en croissance malgré la crise », Acosse Stat n°116, décembre 2010.

- « Les particuliers employeurs au premier trimestre 2011 », Acosse Stat n°130, juin 2011.